

Colombie : Sanctions et paix



Bogotá, 13 février (RHC) Le sénateur de l'opposant Pole Démocratique Alternatif Iván Cepeda a présenté au Congrès colombien un projet de loi qui définit les crimes contre la paix qui sont commis en permanence, qui sapent les efforts déployés dans le pays pour enrayer les conflits internes.

Dans un entretien avec Orbe, il a expliqué que la Colombie a eu une longue chaîne de processus de paix et que ses ennemis ont tué des démobilisés et des personnes liées à ceux-ci.

Il a rappelé qu'au cours des cinq dernières années, notamment en ce qui concerne l'Accord de paix signé et ratifié en 2016 entre le gouvernement de Juan Manuel Santos, au nom de l'État, et les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple (FARC-AP) de nombreuses attaques et opérations ont été menées pour le détruire.

"Parmi ces faits graves, il faut mentionner le meurtre systématique d'ex-combattants et de dirigeants sociaux qui sont morts pour avoir protégé et défendu la paix de manière cohérente", a souligné le député.

Selon l'Institut d'études pour le développement et la paix INDEPAZ, depuis la signature de l'Accord de La Havane jusqu'à ce jour, 300 anciens guérilleros ont été tués dans le cadre du processus de réinsertion et 1303 dirigeants sociaux.

"Alors, dans ce cas, les mesures et les normes pénales en vigueur ne suffisent pas, il faut donc créer un type spécifique dans le Code pénal en relation avec la défense de la paix", a souligné Cepeda.

Il a ajouté que "c'est précisément à cette fin que sert ce projet de loi, qui propose de sanctionner par des peines privatives de liberté, des amendes et l'incapacité politique les personnes impliquées dans l'obstruction à la paix, soit au stade de leurs dialogues, de la mise en œuvre d'un accord ou de la réintégration lorsqu'il s'agit de personnes ayant déposé les armes".

Il a fait remarquer que la proposition présentée répondait au vide juridique qui existe face aux attaques criminelles dont ils ont fait l'objet.

De même, il prétend que "les ennemis continuent à essayer par des méthodes et des voies illégales de mettre fin à la paix en Colombie et à ce que nous avons réussi à construire", a-t-il souligné.

L'initiative législative, dont il est l'auteur, incorpore trois nouveaux articles au Code pénal : le premier est appelé obstruction à la paix; le second définit les circonstances aggravantes de la conduite et le troisième porte sur l'application de la loi.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/286036-colombie-sanctions-et-paix>



Radio Habana Cuba